



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

PROCES VERBAL

A Vesoul, le 17 juin 2023

1. Ouverture par le Président à 10H10

Le Président remercie l'ensemble des personnalités présentes, les clubs présents, les représentants des Comités Départementaux ainsi que les membres de la Ligue Régionale. Il remercie également le club du RC VESOUL pour son accueil dans cette ville dont le rugby tient une grande place historiquement.

Monsieur le Maire de Vesoul, Alain CHRETIEN, accueille l'ensemble des participants et souligne son plaisir et son honneur de recevoir cette Assemblée Générale dans la ville de Vesoul.

1. Rapport de la Vérification des pouvoirs

Monsieur CHABROST, en charge pour cette Assemblée Générale, de la Commission de vérification des pouvoirs fait lecture du rapport de vérification :

- 52 clubs sont présents ou représentés sur 87, représentant 60% des clubs affiliés à la Ligue Régionale.
- Ces clubs représentent 327 voix sur 455 possibles.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président fait ensuite lecture des membres décédés lors de la saison 2022/2023

Une minute de silence est observée par l'Assemblée.

2. Rapport moral et d'activité de la Secrétaire Générale

La Secrétaire Générale fait lecture de son rapport moral.

Il s'en suit une intervention du Conseil de discipline de la Ligue Régionale, de la Commission sportive et de la Commission médicale.



3. Mise à l'approbation du rapport moral et d'activité 2022/2023

Après proposition du vote à main levée, le rapport moral et d'activité est mis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des clubs présents ou représentés.

4. Présentation du budget prévisionnel 2023/2024

Le Trésorier Général, Gérard Quatrepoint, présente le budget prévisionnel 2023/2024. (CF. budget prévisionnel 2023/2024)

5. Mise à l'approbation du budget prévisionnel 2023/2024

Après proposition du vote à main levée, le budget prévisionnel est mis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des clubs présents ou représentés.

6. Présentation du règlement financier 2023 / 2024 :

Le Trésorier Général, Gérard Quatrepoint, présente le règlement financier 2023/2024. Il est stipulé que nous sommes en attente de la version finale de la FFR concernant notamment les indemnités d'arbitrage.

7. Mise à l'approbation du règlement financier 2023 /2024 :

Après proposition du vote à main levée, le règlement financier 2023 /2024 est mis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le règlement financier 2023/2024 est adopté à l'unanimité des clubs présents ou représentés.

8. Présentation du règlement sportif

Le Président de la Ligue et le salarié en charge de la Commission des épreuves présentent les modifications des organisations sportives. (cf. règlement sportif 2023/2024)

9. Mise à l'approbation du règlement sportif 2023/2024

Après proposition du vote à main levée, le règlement sportif 2023 /2024 est mis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le règlement sportif 2023/2024 est adopté à l'unanimité des clubs présents ou représentés.

Le Président procède ensuite à la remise des boucliers aux clubs de Arbois pour son titre en réserve R1 et à Grand Dole Rugby pour le titre des féminines M18 à X.

10. Questions diverses :

La question transmise par le SC Couchois a été traité et la réponse concernant les multiples oppositions identiques en M14 précisée par le Président.



L'Assemblée Générale Ordinaire 2023 est clôturée à 12H45.

Le Président

La Secrétaire Générale

Jean-François CONTANT

Angélique RIEU